

## Le principe

---

Le logo d'ETHNA ne peut être modifié ou transformé.

L'utilisation du logotype de la plateforme ETHNA, sur tout support dont ETHNA n'est pas l'auteur, est soumise à autorisation.



**Celle-ci ne pourra être accordée si l'usage prévu est contraire aux valeurs et principes d'ETHNA :**

- ➔ utilisation du logo d'ETHNA visant à légitimer une démarche à visée commerciale
- ➔ ou action allant à l'encontre des objectifs poursuivis dans le Projet Associatif

## Les critères

---

La recevabilité de la demande sera évaluée selon les critères suivants :

- ➔ les conditions d'utilisation et d'exécution : événement ou document ayant un rapport direct avec l'action d'ETHNA à l'échelle locale, régionale ou nationale – projet, zone géographique, publics visés, durée d'utilisation du logo
- ➔ les supports utilisés (type de manifestation, affiches, plaquettes, site internet, newsletter, panneau, etc...) en précisant le nombre d'exemplaires imprimés, de visiteurs attendus, etc...
- ➔ le partenariat attendu avec ETHNA: coopération régulière, événement ponctuel soutenu par ETHNA (soutien à la communication, intellectuel, logistique ou financier)

ETHNA se réserve un droit de regard sur les autres partenaires pouvant être associés à ETHNA lors de l'événement ou sur le document.

Par ailleurs, les informations doivent être transmises suffisamment en amont de l'événement et avant la diffusion du document.

# La procédure

---

Toute demande ou information complémentaire doit être adressée par email à [contact@ethna.net](mailto:contact@ethna.net).

## Cas général :

L'utilisation du logo est soumise à autorisation expresse du bureau.

En cas d'autorisation, le logo sera adressé dans les meilleurs délais au demandeur.

Le demandeur doit impérativement envoyer à ETHNA une maquette du support (parution, objet, numérique) sur lequel le logo d'ETHNA est apposé, pour validation définitive de son emploi avant sa diffusion.

## Cas particulier de l'adhérent à ETHNA :

Par principe, ETHNA est favorable à l'utilisation de son logo par un adhérent.

Le logo est téléchargeable directement depuis l'espace adhérents du site : <https://www.ethna.net>.

Il est simplement demandé à l'adhérent de fournir à ETHNA la maquette du support (parution, objet, numérique) sur lequel le logo est apposé, pour validation définitive par la responsable de coordination de son emploi avant sa diffusion.

## Dans tous les cas :

Une information sera faite auprès du bureau.

# Quelques éléments pour l'utilisation du logo / Comment utiliser le logo

---

## Lisibilité du logo

Le logo ne pourra être déformé que de façon homothétique.



Les valeurs qui constituent le logo ne pourront être descendues.



Les éléments qui constituent le logo ne pourront être déplacés.



Les couleurs qui constituent le logo ne pourront être modifiées.



Aucun effet ne pourra être appliqué au logo.

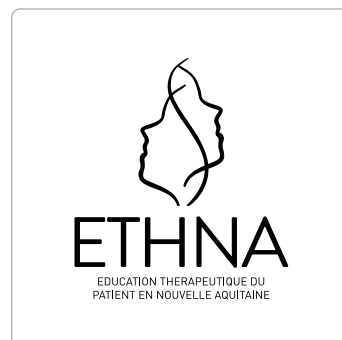


- ➡ si le logo d'ETHNA doit se trouver en présence d'autres logos, il faut que ceux-ci soient de taille équivalente
- ➡ la lisibilité du logo ne doit pas être altérée quelle que soit la taille du support utilisé

### Valeurs en quadrichromie

Cyan : <b>42,67%</b>	Cyan : <b>64,89%</b>
Magenta : <b>0%</b>	Magenta : <b>0%</b>
Jaune : <b>38,39%</b>	Jaune : <b>24,05%</b>
Noir : <b>0%</b>	Noir : <b>0%</b>
Rouge : <b>162</b>	Rouge : <b>82</b>
Vert : <b>210</b>	Vert : <b>190</b>
Bleu : <b>179</b>	Bleu : <b>200</b>
Hex. : <b>a2d2b3</b>	Hex. : <b>52bec8</b>

### Logo monochrome



## Mise à disposition

Le logo pourra être fourni aux formats suivants :

- ➡ Vectoriels : **EPS, AI, SVG, PDF**
- ➡ Raster : **JPG, PNG 24 bits** (en transparence utile sur un fond en couleur)

Pour une intégration sur un site web, il est recommandé d'utiliser le logo au format SVG.

## En cas d'utilisation du logo sans l'accord d'ETHNA

Après constatation de l'utilisation du logo d'ETHNA sans autorisation préalable, et après information des membres du bureau, des mesures pourront être envisagées :

- ➡ Rappel à la règle avec demande de modification du support ou enlèvement du logo le cas échéant
- ➡ Mise en demeure avec mise en œuvre d'une procédure d'injonction de faire le cas échéant

ETHNA se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion au demandeur qui n'aurait pas respecté cette présente charte d'utilisation.

Pour un adhérent, ETHNA se réserve le droit de ne pas renouveler l'adhésion à l'association voire d'exclure l'adhérent à la date de constatation selon les dispositions du Règlement Intérieur de l'association

Dans tous les cas de figure, ETHNA se réserve le droit d'entamer des démarches en justice sur l'utilisation frauduleuse du logo.